



MAIRIE D'OUVEILLAN  
11590

N° 2024-139

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

#### AVENUE DE LA MAYRAL

Le Maire de la commune d'Ouveillan

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, à L 2213-6,
- Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R411-8, et R 417-10,
- Vu** le Code de la Voirie Routière,
- Vu** le décret N°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée du stationnement dans les agglomérations et les textes pris par son application.

**Considérant** qu'il convient de réglementer le stationnement en raison de travaux de recherche et rehausse chambre Télécom HS sous trottoir par la société **ORANGE** du lundi 5 août 2024 au vendredi 16 août 2024,

#### ARRÊTÉ

- Article 1<sup>er</sup>** Pendant la période des travaux, le stationnement sera interdit sur le parking rue de la Mayral ainsi que le trottoir. Le passage des piétons sera interdit et seront renvoyés sur le trottoir d'en face du lundi 05 août 2024 au vendredi 16 août 2024.
- Article 2** La signalisation et la mise en sécurité seront assurées par la société **ORANGE**, et devra procéder à l'affichage sur les lieux d'intervention dès notification du présent arrêté. Il s'engage par ailleurs au nettoyage du chantier après intervention avec remise à l'état d'origine.
- Article 3** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4** Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour une mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment l'article R 417-10.
- Article 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Ouveillan, le 24 juillet 2024

Le Maire  
Jean-Antoine VILLEGAS

Publié le 24 juillet 2024  
Le Maire  
Jean-Antoine VILLEGAS

